

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 2 AVRIL 2026

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

Objet : Arrêté de délégation de signature à Madame Rolande LESBROS, Monsieur Jean-Pierre MARTIN, Madame Catherine ASSO

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-18 qui prévoit que « le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal »,

VU l'article L.2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les "délégations données par le Maire subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées",

VU l'article L.2342-1 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'émission des mandats,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2020 désignant les Adjoints au Maire de Gap,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de signature du Maire au bénéfice de Madame Rolande LESBROS, Monsieur Jean-Pierre MARTIN, Madame Catherine ASSO,

CONSIDERANT que cet arrêté réglementaire de délégation définit précisément les signatures déléguées sous la surveillance et la responsabilité du Maire,

ARRETE

ARTICLE 1 :

A compter de ce jour, délégation de signature est donnée prioritairement à Madame Rolande LESBROS, Maire-Déléguée de Romette, et en son absence ou empêchement à Monsieur Jean-Pierre MARTIN, Premier Adjoint, et en son absence ou empêchement à Madame Catherine ASSO, Deuxième Adjointe, pour exercer les fonctions d'ordonnateurs délégués et signer :

- Concernant les finances : toute pièce de dépense et de recette, les bordereaux et les documents budgétaires se rapportant à l'exécution du budget.

- Concernant la Trésorerie : toutes pièces relatives aux opérations financières liées aux emprunts, à la gestion des lignes de trésorerie...

ARTICLE 2 :

Les intéressés exerceront également, en mes lieux et places et dans l'ordre précité, la vice-présidence de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL). Délégation permanente leur est donnée à l'effet de signer tous documents, actes,

courriers, attestations, arrêtés, délibérations, avis, convocations, procès-verbaux, rapports et autorisations liés à la CCSPL.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes, Monsieur le Trésorier Principal et aux intéressés.



FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 2 AVRIL 2026

Le Maire

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : - 2 AVR 2026
Publié ou notifié le : - 2 AVR 2026

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	A2026_04_237
Objet :	Arrêté de délégation de signature à Madame Rolande LESBROS, Monsieur Jean Pierre MARTIN, Madame Catherine ASSO
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-02 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique :	005-210500617-20260402-A2026_04_237-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20260402-A2026_04_237-AR-1-1_0.xml	text/xml	936 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : D_18671.pdf Nom métier : 99_AR-005-210500617-20260402-A2026_04_237-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	54.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 avril 2026 à 16h50min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 avril 2026 à 16h50min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 avril 2026 à 16h50min49s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 avril 2026 à 16h51min06s	Reçu par le MI le 2026-04-02

